

La reconnaissance des acquis et des compétences en formation professionnelle, un modèle pour l'évaluation des apprentissages expérientiels

Marise Delisle

Volume 8, numéro 3, 2024

La reconnaissance et la validation des acquis de l'expérience à l'université : une réalité variée et des pratiques en transformation

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/1112697ar>

DOI : <https://doi.org/10.1522/rhe.v8i3.1729>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Département des sciences de l'éducation

ISSN

2371-5669 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer ce document

Delisle, M. (2024). La reconnaissance des acquis et des compétences en formation professionnelle, un modèle pour l'évaluation des apprentissages expérientiels. *Revue hybride de l'éducation*, 8(3), 1–13.
<https://doi.org/10.1522/rhe.v8i3.1729>

Résumé de l'article

La reconnaissance des acquis et des compétences en formation professionnelle (RAC-FP) permet l'évaluation des acquis développés de manière expérientielle. C'est à travers huit conditions de reconnaissance types que ces compétences peuvent être reconnues. Les universités pourraient s'inspirer de ces conditions de reconnaissance ainsi que des étapes de la démarche de la RAC-FP afin d'augmenter l'accessibilité aux crédits universitaires pour les personnes qui ont de l'expérience et des compétences pertinentes.



REVUE HYBRIDE DE L'ÉDUCATION

La reconnaissance des acquis et des compétences en formation professionnelle, un modèle pour l'évaluation des apprentissages expérientiels

Auteure

Marise Delisle, experte-conseil en reconnaissance des acquis et des compétences, Centre d'expertise en reconnaissance des acquis et des compétences (CERAC) du Centre de services scolaire de la Beauce-Etchemin, Canada

marise.delisle@cssbe.gouv.qc.ca



REVUE HYBRIDE DE L'ÉDUCATION

Résumé

La reconnaissance des acquis et des compétences en formation professionnelle (RAC-FP) permet l'évaluation des acquis développés de manière expérientielle. C'est à travers huit conditions de reconnaissance types que ces compétences peuvent être reconnues. Les universités pourraient s'inspirer de ces conditions de reconnaissance ainsi que des étapes de la démarche de la RAC-FP afin d'augmenter l'accessibilité aux crédits universitaires pour les personnes qui ont de l'expérience et des compétences pertinentes.

Mots-clés : reconnaissance; éducation; expérience; acquis expérientiels; diplomation



REVUE HYBRIDE DE L'ÉDUCATION

Introduction

Selon certains intervenants présents au congrès de l'ACFAS 2022, *La reconnaissance et la validation des acquis à l'université : enjeux passés et présents, modèles pour l'avenir*, le volet reconnaissance des acquis scolaires, malgré quelques défis, a cours dans leur milieu. En revanche, en tant que praticienne, j'ai été très surprise de constater que la reconnaissance des acquis expérientiels ou extrascolaires est peu utilisée dans les milieux universitaires. Une analyse effectuée auprès de huit universités québécoises par le Groupe de travail interuniversitaire sur le financement et la pérennité de la reconnaissance des acquis, sous l'égide du Groupe de réflexion et d'action sur la RAC (GRAC), pour l'année 2013-2014¹ montre que seulement 4,5 %² des crédits universitaires accordés en RAC portent sur des acquis expérientiels. Pourtant, on constate qu'en reconnaissance des acquis et des compétences en formation professionnelle (RAC-FP), l'évaluation des acquis expérientiels est majoritairement employée. D'ailleurs, des instruments d'évaluation pratiques des acquis expérientiels, élaborés pour la RAC-FP, sont disponibles et utilisés par le réseau depuis plusieurs années.

Cet article présente les pratiques porteuses en RAC-FP sur l'évaluation des acquis expérientiels qui pourraient inspirer les pratiques des établissements universitaires. Il mettra aussi en lumière certaines lacunes qui semblent persister dans ces deux ordres d'enseignement ainsi que les pistes possibles vers des solutions pérennes. Un bref historique de la RAC-FP donnera une perspective du déploiement dans le temps de ce service. L'application concrète en FP des principes de la RAC sera présentée à l'aide des *conditions de reconnaissance* types et des étapes de la démarche. Finalement, une réflexion portera sur certaines pistes de solutions pour tenter de sensibiliser davantage le système d'éducation à la RAC.

Bref historique de la RAC-FP

Depuis la publication de la Politique gouvernementale d'éducation des adultes et de formation continue (2002), de grandes avancées ont été réalisées en RAC-FP. Plusieurs actions ont favorisé ce développement, notamment la publication en 2005 d'un document de référence intitulé

¹ Rapport final du Groupe de travail interuniversitaire sur le financement et la pérennité de la reconnaissance des acquis, 2016. (Non publié)

² Statistique tirée de la présentation de Daniel Laurin, BCI, *Observation des pratiques et développement d'outils de reconnaissance des acquis au niveau universitaire*, présenté dans le cadre de l'ACFAS le 11 mai 2022.



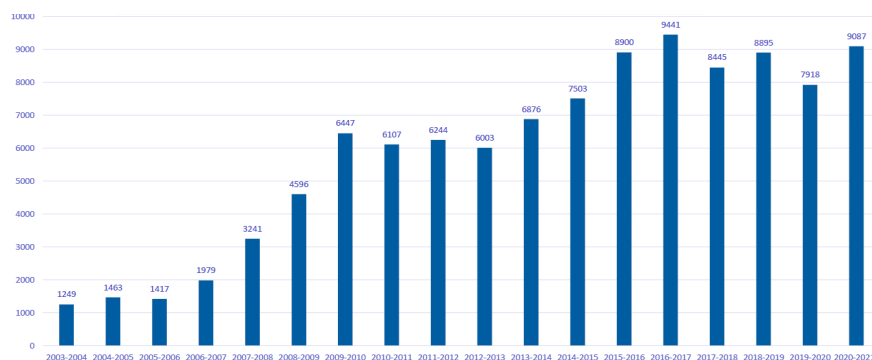
REVUE HYBRIDE DE L'ÉDUCATION

Reconnaissance des acquis et des compétences — Cadre général — Cadre technique par le ministère de l'Éducation du Québec (MEQ) ainsi que du *Guide pour l'élaboration de l'instrumentation ministérielle dans le cadre de l'approche harmonisée en reconnaissance des acquis et des compétences* en 2014. Aussi, le MEQ a élaboré, à travers les années, des instruments d'évaluation propre à la RAC-FP pour les programmes d'études pour lesquels des besoins étaient exprimés. Une instrumentation propre à la démarche de RAC en formation professionnelle est actuellement disponible pour 50 programmes d'études menant à un diplôme d'études professionnelles (DEP) ou une attestation de spécialisation professionnelle (ASP). Aussi, la Fédération des centres de services scolaires du Québec a élaboré de l'instrumentation similaire pour les programmes menant à une attestation d'études professionnelles (AEP) pour plus d'une dizaine de programmes.

En 2014, le ministère de l'Éducation désigne quelques commissions scolaires (maintenant centres de services scolaires) pour agir à titre de Centre d'expertise en reconnaissance des acquis et des compétences en formation professionnelle (CERAC-FP). Encore aujourd'hui, 5 CERAC-FP (4 CERAC-FP pour soutenir le secteur francophone et 1 pour soutenir le secteur anglophone) ont le mandat d'accroître l'offre de service en RAC en offrant un accompagnement aux organismes scolaires pour tout ce qui concerne la mise en place et le bon fonctionnement de leur service de RAC. Finalement, une mesure de soutien à la RAC-FP est ajoutée dans les règles budgétaires en 2019-2020 et bonifiée en 2020-2021. Le graphique suivant présente le nombre d'inscriptions en RAC-FP pour les 18 dernières années.



Figure 1. Variation du nombre d'inscriptions en RAC-FP de 2003-2004 à 2020-2021 dans tous les réseaux d'enseignement³ (MEQ, 2021)



Ces organismes scolaires ne se limitent pas à offrir la RAC aux personnes qui en font la demande. Plusieurs d'entre eux en font la promotion active sur leur site Internet, sur les réseaux sociaux ou auprès des employeurs.

L'utilisation des mots *compétence* et *spécialiste de contenu* dans cet article

À la formation professionnelle, une compétence se définit comme un pouvoir d'agir, de réussir et de progresser qui permet de réaliser adéquatement des tâches ou des activités de travail et qui se fonde sur un ensemble organisé de savoir (ce qui implique certaines connaissances, habiletés dans divers domaines, perceptions, attitudes, etc.).

En RAC-FP, le ou la spécialiste de contenu est une personne qui connaît, à la fois, le contenu du programme d'études et les réalités concrètes du métier sur le marché du travail. Il a la capacité de faire le lien entre les expériences antérieures de la personne candidate et le programme d'études. Si le lien est positif, on va parler de présomption de compétence. Une fois ce lien établi, la personne spécialiste de contenu évalue les compétences qui n'ont pas été enseignées de manière formelle, mais plutôt développées de manière expérientielle. Ce sont généralement les enseignants des centres de formation professionnelle qui agissent à titre de spécialiste de contenu en RAC-FP.

³ Pour la comptabilisation des inscriptions, un individu est compté une fois dans chaque programme d'études auquel il a été inscrit au cours d'une année scolaire.



REVUE HYBRIDE DE L'ÉDUCATION

Les principes de la RAC et leur application en RAC-FP

Cette section présente les trois principes de la RAC édictés dans la Politique gouvernementale d'éducation des adultes et de formation continue (2002), leur application en contexte de formation professionnelle et les éléments qui pourraient être repris par le système universitaire du Québec, sous forme de questionnement.

Premier principe

« Une personne a droit à la reconnaissance de ses acquis et de ses compétences dès lors qu'elle fournit la preuve qu'elle les possède. » Pour une personne candidate en RAC, « fournir la preuve » qu'elle possède des compétences peut sembler à priori intimidant. L'approche en éducation doit être différente de celle qu'on peut retrouver en droit concernant la définition du mot « preuve ». En RAC-FP, les personnes enseignantes et les personnes conseillères en RAC ne prennent pas la position d'un individu enquêteur cherchant à départir le vrai du faux, mais plutôt celle d'une personne éducatrice et d'une personne facilitatrice. La collecte de preuve se fait alors par ces dernières à travers les conditions de reconnaissance.

Les conditions de reconnaissance correspondent aux différents moyens (ou différentes façons de procéder) qui sont proposés à la personne candidate pour qu'elle puisse faire la preuve de ses acquis au regard d'une compétence donnée. Autrement dit, comme le terme conditions de reconnaissance l'indique si la personne candidate peut satisfaire à l'une ou l'autre des conditions qui lui sont proposées, elle pourra obtenir une reconnaissance de cette compétence.

En raison de la diversité des expériences menant à l'acquisition d'une compétence, les caractéristiques et les exigences des conditions de reconnaissance doivent être :

- Variées, afin de tenir compte de la diversité des expériences ;
- Souples, afin de tenir compte des contraintes de nature organisationnelle lors de l'évaluation ;
- Fiables, afin de conserver la crédibilité des diplômes et de respecter les exigences d'équité.



REVUE HYBRIDE DE L'ÉDUCATION

On retrouve huit conditions de reconnaissance types en formation professionnelle :

1. **La preuve d'une formation scolaire reconnue et réussie** est présentement restreinte aux formations effectuées au Québec dans le système d'éducation reconnu par le ministère de l'Éducation. Cette preuve mène à une sanction d'équivalence scolaire. L'analyse des contenus de formation est alors effectuée par la personne conseillère en RAC parfois soutenue par le ou la spécialiste de contenu, qui en établit la correspondance et, le cas échéant, l'équivalence.
2. **La certification délivrée par un ministère ou un organisme reconnu** s'applique aux formations ou aux évaluations certificatives réussies. Par exemple, le *Certificat CD10* ou le *permis C10 pour l'application de pesticides en bâtiment à des fins horticoles* délivré par le ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques permet la reconnaissance de la compétence *Entretenir une culture en serre* du programme d'études Production horticole.
3. **Le document émis par un employeur** est utilisé pour obtenir de l'information sur les tâches et les activités réalisées par la personne et les responsabilités qu'elle a assumées. Elle contribue à obtenir de l'information sur l'exercice de compétences qui s'échelonnent sur une longue période afin de réduire la durée de l'évaluation.
4. **La production personnelle** renvoie à la réalisation d'une tâche, production d'une pièce d'œuvre, rédaction d'une réflexion personnelle, d'un texte argumentatif ou explicatif, en l'absence de l'évaluateur. Elle peut avoir déjà été réalisée, en tout ou en partie, ou devoir l'être. Afin d'en assurer l'authenticité, elle est accompagnée d'une deuxième condition de reconnaissance.
5. **L'entretien** prend la forme d'une discussion orale structurée ou semi-structurée entre l'évaluateur et la personne candidate. Elle permet de vérifier l'application de connaissances dans l'exécution de certaines activités. Elle peut être employée pour obtenir des explications ou des justifications, ou encore, pour vérifier la capacité de transfert de la personne.
6. **La tâche en milieu de travail en présence d'une évaluatrice ou d'un évaluateur** constitue la condition de reconnaissance la plus proche de la situation de travail. Ainsi, l'évaluateur ou l'évaluatrice observe la personne candidate exécuter sa prestation de travail. Cette condition est généralement utilisée pour évaluer le niveau de compétence 3 (application) de la taxonomie de Bloom.



REVUE HYBRIDE DE L'ÉDUCATION

7. **La tâche en présence d'une évaluatrice ou d'un évaluateur dans un établissement de formation** constitue une activité d'évaluation qui s'apparente le plus possible à la situation de travail authentique, sans introduire de biais scolaires, c'est-à-dire des façons de faire qui sont davantage utilisées pour créer des situations pédagogiques d'apprentissage. Tout comme la précédente, cette condition est généralement utilisée pour évaluer le niveau de compétence 3 (application) de la taxonomie de Bloom.
8. **La tâche enregistrée sur vidéo** permet de rendre compte les étapes de la réalisation d'une tâche, en différé.

Afin d'évaluer une compétence, il est possible de combiner plus d'une condition de reconnaissance type. Il est aussi possible d'utiliser une même condition de reconnaissance pour évaluer plusieurs compétences. Toutefois, ce processus peut être entravé par le manque de connaissance du personnel enseignant en ce qui a trait à l'évaluation des acquis expérientiels en contexte de RAC. Dès lors, un accompagnement est nécessaire afin que les personnes enseignantes changent leur « chapeau » d'enseignant en formation initiale pour celui d'évaluateur en RAC. L'évaluation de compétences acquises à l'extérieur du système scolaire se différencie de l'évaluation des apprentissages dans un contexte traditionnel de formation. En effet, en RAC, la personne enseignante/évaluatrice n'a pas été témoin des apprentissages de la personne candidate. L'évaluation de ces apprentissages doit alors être adaptée à la nature extrascolaire et au caractère généralement expérientiel des apprentissages.

Questionnement pour le secteur universitaire

Est-ce que certaines des conditions de reconnaissance utilisées en formation professionnelle pourraient être utiles pour l'évaluation des apprentissages expérientiels en contexte de RAC à l'université ?

Deuxième principe

« Une personne n'a pas à réapprendre ce qu'elle sait déjà, ni à refaire, dans un contexte scolaire formel, des apprentissages qu'elle a réalisés dans d'autres lieux et selon d'autres modalités ». Ainsi, ce sont les premières étapes de la démarche de la RAC-FP qui permettent de déterminer la présomption de compétences des personnes candidates. Le schéma suivant présente la démarche de RAC-FP.



REVUE HYBRIDE DE L'ÉDUCATION

Figure. 2. La démarche de reconnaissance des acquis et des compétences en formation professionnelle⁴



L'étape de l'accueil renvoie au choix du programme d'études en lien avec les expériences de la personne candidate. Cette étape se réalise avec l'accompagnement d'une personne conseillère en RAC. La discussion permet de déterminer la pertinence pour la personne candidate de s'engager dans une telle démarche.

À l'étape suivante, la personne candidate prépare son dossier de candidature, avec les documents suivants :

- Autoévaluation à l'aide de fiches qui décrivent de manière vulgarisée les compétences du programme d'études ;
- Curriculum vitae ;
- Relevés de notes, diplômes, certificats...

L'objectif de l'autoévaluation est de permettre à la personne candidate de situer ses propres compétences au regard du programme d'études.

S'en suit l'analyse du dossier qui permet à la personne conseillère en RAC d'établir les équivalences des acquis scolaires et de déterminer la

⁴ Schéma élaboré par les centres d'expertise en reconnaissance des acquis et des compétences en formation professionnelle.



REVUE HYBRIDE DE L'ÉDUCATION

présomption de compétences pour les autres. Cette étape permet aussi de préparer l'entrevue de validation.

L'entrevue de validation est réalisée par un ou une spécialiste de contenu du programme d'études, généralement une personne enseignante. Cette dernière peut être accompagnée d'un ou d'une collègue ou de la personne conseillère en RAC. C'est à ce moment que la présomption de compétences sera précisée. La posture du ou de la spécialiste de contenu est la valorisation des acquis de la personne et de ses apprentissages. C'est par son intérêt pour le parcours et par la nature de ses questions (*comment fais-tu pour ?* plutôt que *quelle est la définition de ?*) qu'il ou elle détermine la présomption de compétences. À l'issue de l'entrevue, un *bilan de l'entrevue de validation* est remis à la personne candidate. Sur ce bilan, on retrouve les compétences qui peuvent être évaluées et celles qui sont à acquérir, partiellement ou complètement. Ainsi, la personne présumée compétente n'a pas à suivre la formation complète, elle peut seulement être évaluée.

La préparation du dossier, son analyse ainsi que l'entrevue de validation font partie de la phase d'identification et de recevabilité du dispositif européen de la reconnaissance et de la validation des acquis de l'expérience (RVAE).

La détermination de la présomption de compétence à l'entrevue de validation fait partie des défis de la RAC-FP. Les personnes enseignantes moins expérimentées, lorsque chargées de faire l'entrevue, peuvent sous-évaluer les personnes candidates. En décembre 2022, une activité d'échange des professionnels de la RAC-FP a été organisée par les CERAC, avec 47 personnes participantes. Cette activité portait spécifiquement sur l'entrevue de validation. À la question *Est-ce que l'art de formuler des questions en lien avec l'expérience de la personne candidate est un défi pour les spécialistes de contenu ?* 55 % des personnes répondantes ont répondu oui.

Questionnement pour le secteur universitaire

- Quel est l'accompagnement offert aux personnes qui pourraient bénéficier de la RAC dans les universités ?
- Comment est organisé le service pour la reconnaissance des acquis expérientiels pour la phase d'identification et de recevabilité dans les universités ? Quels sont les outils actuellement disponibles ?



REVUE HYBRIDE DE L'ÉDUCATION

- Quelle est la posture du corps professoral au regard des compétences développées par les personnes qui ont eu un parcours scolaire et professionnel atypique ?

Troisième principe

« Une personne doit être exemptée d'avoir à faire reconnaître de nouveau des compétences ou des acquis qui ont été évalués avec rigueur et sanctionnés à l'intérieur d'un système officiel. » Pour ce principe, les conditions de reconnaissance décrites plus haut telles que la *Preuve de formation reconnue et réussie* ou la *Certification délivrée par un ministère ou un organisme reconnu* peuvent être utilisées pour toutes les compétences des programmes d'études professionnelles. Le système officiel en question est toutefois présentement limité à celui du Québec.

Questionnement pour le secteur universitaire

Est-ce que les universités ont des politiques ou des guides pour la reconnaissance des acquis scolaires ? Est-ce que les méthodes d'analyse ainsi que les critères de similarité des contenus qui permettent l'émission d'une équivalence sont harmonisés dans le réseau universitaire ?

Éduquer l'éducation

Une lacune observée dans le système éducatif québécois est que la RAC, ses principes et son existence même semblent très peu promus. Par exemple, lors de l'enseignement concernant le système scolaire québécois aux élèves du secondaire et en francisation, la RAC ne se retrouve sur aucun schéma. On retrouve encore sur ces illustrations la voie royale : primaire-secondaire-cégep-université. Ainsi, la richesse des apprentissages expérientiels possibles sur le marché du travail et sa transformation en crédits ou en diplôme par la RAC n'est pas valorisée, ni même abordée.

D'autre part, plusieurs personnes enseignantes en formation professionnelle, titulaires d'un baccalauréat en enseignement professionnel, n'ont reçu aucune formation sur la RAC-FP durant leur parcours universitaire. Du fait que les notions relatives à la RAC-FP n'ont pas été enseignées dans leur parcours universitaire, elles ne la voient pas comme un service légitime qu'elles se doivent d'offrir. On sent alors une fermeture, voire un dénigrement concernant la qualité du diplôme délivré. Pourtant, lorsqu'on leur en présente les principes, la démarche ou son instrumentation, elles se demandent pourquoi elles en entendent parler la première fois par la personne conseillère en RAC de leur organisme



REVUE HYBRIDE DE L'ÉDUCATION

scolaire. De plus, lorsqu'elles rencontrent enfin la clientèle propre à la RAC, elles se rendent bien compte que ce service est justifié et nécessaire, qu'il répond à un réel besoin. Dans le cadre du projet de recherche *Évaluation des modèles de qualification des soudeurs-assembleur dans une optique d'adéquation formation-compétence-emploi* (Racca et al., 2022), l'un des constats fait par les personnes enseignantes participantes est que la RAC-FP « permet de rejoindre une clientèle qui ne ferait jamais un DEP en formule traditionnelle ».

Du fait que peu de RAC concernant les acquis expérimentiels s'offrent encore de nos jours dans les universités, les professeur.e.s ne peuvent se baser sur leur propre pratique ou celle de leurs collègues. Une voie pour briser ce cercle vicieux serait alors de se baser sur l'expertise existante, par exemple celle de la formation professionnelle. Des communautés de pratique interordres pourraient être mises sur pied. Par la suite, le thème de la RAC pourrait être ajouté dans les cours de différents programmes d'études universitaires, notamment aux programmes qui touchent les sciences de l'éducation, sociales et de l'administration.

Conclusion

Depuis 2002, la RAC-FP est en constant développement. Ce sont les mesures d'aides et les outils rendus disponibles par le ministère de l'Éducation et son réseau qui ont fait la différence. Le fait d'avoir un cadre avec des conditions de reconnaissance claires et une démarche à appliquer a permis de structurer la mise en place du service dans les organismes scolaires. Afin que la RAC universitaire puisse prendre son essor, les acteurs de la RAC universitaire auraient tout à gagner à s'intéresser aux manières de faire de la RAC-FP, en particulier concernant la reconnaissance des acquis expérimentiels pour laquelle une réelle expertise a été développée.

Références

Gouvernement du Québec (2002). *Politique gouvernementale d'éducation des adultes et de formation continue*.

Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport [MELS] (2005). *Reconnaissance des acquis et des compétences en formation professionnelle, Cadre général – Cadre technique*.



REVUE HYBRIDE DE L'ÉDUCATION

Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport [MELS] (2014). *Guide d'élaboration de l'instrumentation dans le cadre de l'approche harmonisée en Reconnaissance des acquis et des compétences.*

Ministère de l'Éducation [MEQ], Direction de l'éducation des adultes et de la formation professionnelle, *Entrepôt de données ministériel, système Charlemagne*, en date du 13 août 2021. Données provisoires.

Racca, J., Côté, É., Langevin, R., Dubeau, A., Chochard, Y. et Gagnon, C. (2022). *Évaluation des modèles de qualification des soudeurs-assembleurs dans une optique d'adéquation formation-compétence-emploi. Rapport de recherche.*